

des Princes &c. Fevrier 1705. 113

paix du Regiment qu'avoit Mr. d'Aubigné, qui a été vendu 25000. livres à Mr. de la Houffaye. Cela prouve assez que les raisons alléguées par ce Marquis pour la justification de de sa conduite n'ont pas été approuvées. *

X. On n'a pas encore appris l'arrivée à la Cour de France du Marquis de Trüyer, qui y vient de la part du Duc de Savoye pour faire les complimens de S. A. R. sur la naissance de Mr. le Duc de Bretagne; l'occasion se presente de placer ici un Madrigal qui fut fait sur cette naissance, & que plusieurs personnes ont déjà pû voir ailleurs; c'est le Pere Bontoux Jesuite qui en est l'Auteur.

*Envoyé à
Savoye en
France.*

*Quand le Ciel propice à nos vœux,
Fait voir au Grand Louis tant d'augustes
Neveux,
Il autorise nôtre zèle;
Trouvant pour lui, trop courte une vie mor-
telle,
Pour des siècles entiers il assure nos Lys,
Des Rois qui soient formez des mains du
Grand Louis.*

XI. Outre les Arrêts du Conseil d'Etat, dont nous avons déjà parlé, on en a publié deux autres du 13. Janvier au sujet des Monnoyes; cette matiere, comme dit un Politique, est inépuisable. Par un de ces Arrêts il est ordonné que les porteurs des Billets du Directeur des Monnoyes, en vertu de la Déclaration du 6. Decembre dont nous parlâmes le mois dernier, recevront comptant les in-
terêts

*Arrêt du
Conseil sur
les Monnoyes.*

* Voyez *Trin.* l. pag. 391